

Informations notariales

1) Bien situé à NAMUR, Rue Théodore Baron n°36, paraissant cadastré section E n°122D2 et appartenant à Mme
- Date de construction : Avant 1850 - Statut urbanistique du bien :
Maison.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

2° dans un périmètre de Schéma d'Orientation Local qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité:

Numéro	Zones	Dates d'approbations
NR3048QR	zone de recul, zone d'habitations continues, zone de cours et jardins	27/04/2000

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
17/04/2007	Démolition d'une véranda, construction d'une terrasse et appropriation des baies
24/11/1980	Transformation d'une habitation

- Le bien est situé en "Classe B+ de 20 à 30 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.

- Le bien est repris dans le GCU Biens Mosans (A.M 10/11/2011), Séquence 2.

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Élevé.

- Le bien est repris Ensemble urbanistique. (Patrimoine)

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler.